TÉLÉTRAVAIL : COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE DROIT À LA DÉCONNEXION ?

Référence : RH7 | Tarif intra : nous contacter | Durée préconisée : 1/2 journée

INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

01 45 49 99 15

contactentreprises@udd.eu

Public :
Responsables des ressources humaines, dirigeants d'entreprise, membres du CSE

Prérequis :
Aucun

Objectifs :

- Connaître les enjeux légaux du droit à la déconnexion
- Identifier les risques liés à l'hyperconnexion
- Prévenir et agir pour une meilleure qualité de vie au travail

Programme :

1. Les enjeux
- Les risques liés à l'hyperconnexion
- Comprendre les concepts de charge mentale et de *blurring*
- Protéger la santé des salariés

2. Le cadre juridique
- Connaître ses obligations en tant qu'employeur
- Engager des négociations autour de la déconnexion
- Définir une charte de déconnexion ou négocier un accord

3. Mettre en place une démarche de prévention
- Développer une prise de conscience auprès des salariés
- Le rôle des managers et l'exemplarité
- Mesures coercitives ou mesures incitatives ?
- S'inspirer des bonnes pratiques d'entreprises